



# Communiqué

Le 28 octobre 2008  
Pour diffusion immédiate

## QUATRE NOUVELLES OFFRES DE CONSTRUCTION ANNONCÉES DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE D'IMPARTITION POUR LES ENTREPRISES AUTOCHTONES

### Environ 35 millions de dollars ont déjà été investis dans le renforcement de la digue ouest

**Winnipeg, Manitoba** – La Commission du canal de dérivation du Manitoba a dévoilé récemment ses derniers appels d'offres pour les travaux de construction de la digue ouest dans le cadre de l'initiative d'impartition pour les entreprises autochtones du Projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge.

Les appels d'offre visent trois contrats d'approvisionnement et d'installation d'enrochements sur la digue ouest ainsi qu'un nouveau contrat récemment ajouté au programme de cette année pour l'approvisionnement et l'installation d'un enrochement sur la rive ouest de la rivière Rouge en face de l'ouvrage régulateur de sortie à Lockport, au Manitoba. Les offres en question sont plus précisément décrites ci-dessous.

1. **Offre W25** – Contrat d'approvisionnement et d'installation d'un enrochement de 73 000 tonnes de calcaire traité sur une section de 2 km de la digue ouest.
2. **Offre W26** – Contrat d'approvisionnement et d'installation d'un enrochement de 50 000 tonnes de calcaire traité sur une section de 2,3 km de la digue ouest.
3. **Offre W27** – Contrat d'approvisionnement et d'installation d'un enrochement de 45 000 tonnes de calcaire traité sur une section de 3 km de la digue ouest.
4. **Offre CE2** – Contrat d'approvisionnement et d'installation d'un enrochement de 81 000 tonnes de calcaire traité sur une section de 1,8 km de la rive ouest de la rivière Rouge située en face de l'ouvrage régulateur de sortie, à Lockport, au Manitoba.

Jusqu'à présent, 21 contrats de construction, d'une valeur d'environ 35 millions de dollars, ont été attribués dans le cadre de l'initiative d'impartition pour les entreprises autochtones. Tous ont été complétés dans les délais et budgets prescrits. Au fil des travaux, la Commission annoncera d'autres contrats s'insérant dans l'initiative d'impartition.

Pour être admissible à soumissionner les travaux à entreprendre dans le cadre de l'initiative d'impartition pour les entreprises autochtones, il faut :

- que l'entreprise soit majoritairement (51 % et plus) de propriété autochtone;
- qu'un tiers des employés soient Autochtones.

La digue ouest, qui est située au sud-ouest de Winnipeg et qui s'étend actuellement sur environ 45 km (28 miles), sera allongée de 10 à 15 km (6 à 9 miles), et surélevée d'une hauteur variable pouvant atteindre 1,8 m (6 pi), afin d'accroître la protection contre les inondations. Jusqu'à maintenant, une section d'environ 30 km de la digue a été reconstruite. Ces améliorations renforceront la protection contre l'action du vent et des vagues durant les épisodes de forte crue.

-30-

Personne-ressource : Ronuk Modha  
Commission du canal de dérivation  
204 945-4178, 204 945-4900 ou 204 793-3969 (tél. cell.)